



31 janvier 2017

Communiqué de presse

Comité régional des personnes accueillies et accompagnées : Quand des usagers se réunissent, débattent et font des propositions sur des sujets qui les concernent.

Le comité régional des personnes accueillies et accompagnées (CRPA) s'est réuni à Nantes, le 31 janvier 2017, pour dresser le bilan de ses travaux depuis sa création en 2012. A cette occasion, une trentaine d'usagers (des personnes accueillies et accompagnées), de représentants associatifs, de bénévoles et de représentants de services de l'État ont pris la parole sur des sujets les concernant comme la santé, la vie dans les structures, l'hébergement, le logement ou encore l'accès à l'emploi, à la culture et au sport.

La participation citoyenne est un enjeu de plus en plus fort pour les politiques publiques, elle est notamment au cœur du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. C'est tout le sens du Comité régional des personnes accueillies et accompagnées (CRPA) qui s'est déroulé sous la houlette de Henri Michel Comet préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique. « *La parole des usagers est précieuse. Le CRPA est un outil que nous devons soutenir car il est au service des politiques publiques. Il part des expériences individuelles pour construire une parole, un projet collectif et commun. C'est un socle de propositions en direction des décideurs des politiques publiques* », a-t-il expliqué lors de la clôture de cette rencontre.

Pendant cette rencontre, une trentaine de personnes, qu'ils soient usagers, bénévoles ou représentant associatif, ont échangé à partir de leurs expériences personnelles sur quatre grandes thématiques : l'hébergement et le logement ; l'inclusion sociale (emploi, culture, sport) ; la santé et enfin la vie dans les structures. De ces échanges naîtront ensuite des recommandations sur des sujets directement liés aux politiques publiques. A titre d'exemple, le thème de la journée régionale du plan pauvreté 2016 autour de la fracture numérique et de l'accès à la santé avait été proposé par le CRPA .

Le Conseil consultatif des personnes accueillies et accompagnées (CCPA), et ses déclinaisons régionales (CRPA) ont été conçus dans le but de promouvoir la participation des personnes accueillies ou accompagnées à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques, notamment dans le domaine de l'hébergement et du logement. En région Pays de la Loire, l'URIOPSS (Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux) pilote le CRPA et le co-anime avec la FNARS(Fédération nationale des associations de réinsertion sociale) depuis 2012 avec le soutien financier de l'État.

Plus d'information : <http://pays-de-la-loire.drdjcs.gouv.fr/spip.php?article700>

Contact presse

Préfecture de la région Pays de la Loire,
Préfecture de la Loire-Atlantique
Service régional de la communication interministérielle (SRCI)
02 40 41 20 91 / 92
pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr
www.pays-de-la-loire.gouv.fr
[@Prefet44](#)